

# Saleux infos

Bulletin N° 06 – JUIN 2016

## SOMMAIRE

MODIFICATION DES HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

LES COLLECTES DES ORDURES MENAGERES

INFORMATIONS SCOLAIRES

SURVEILLANCE DE VOS HABITATIONS

ENTRETIEN DE LA COMMUNE

LA BOITE A LIRE

LES T.A.P.

JARDINER NATUREL

ACCESSIBILITE DES ERP

ELECTIONS EN 2017

LA FIBRE OPTIQUE

PERMANENCE DE LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

RECENSEMENT CITOYEN

RAPPELS AU SUJET DE L'ENLEVEMENT DES DECHETS VERTS

POINT SUR L'AVANCEMENT DES TRAVAUX

UN NOUVEAU PRESIDENT AU CLUB DE L'AVENIR « JUDO – JUJITSU - TAÏSO »

CREATION D'UNE ENTREPRISE

FETE NATIONALE

BONNES VACANCES

## Modification des heures d'ouverture de la mairie pendant les vacances scolaires

**Du lundi 11 juillet au vendredi 19 août 2016**, en raison d'une diminution des effectifs au secrétariat de la mairie et de la nécessité de procéder à l'archivage de très nombreux dossiers et registres d'état-civil, la mairie sera fermée tous les mardis et jeudis après-midi.

Cependant pour les cas urgents, il sera toujours possible de contacter téléphoniquement le secrétariat de la mairie au 03.22.33.27.27 pendant ces périodes de fermeture.

## Les collectes des ordures ménagères seront décalées.

**Le jeudi 14 juillet 2016 (Fête Nationale) va entraîner une collecte décalée dans notre commune (ordures ménagères, emballage et encombrants) :**

- La collecte du mardi 12 juillet 2016 reste inchangée,
- La collecte du jeudi 14 juillet 2016 est reportée au vendredi 15 juillet 2016.

**Le lundi 15 août 2016 (Assomption) va entraîner une collecte décalée dans votre commune (ordures ménagères, emballage et encombrants) :**

- La collecte du mardi 16 août 2016 est reportée au mercredi 17 août 2016,
- La collecte du jeudi 18 août 2016 est reportée au vendredi 19 août 2016.

## Les inscriptions à la cantine scolaire, à la halte-garderie et aux temps d'activités périscolaires pour la prochaine rentrée des classes 2016/2017

Vous pouvez prendre connaissance de toutes les informations nécessaires pour les inscriptions à la cantine scolaire, à la halte-garderie et aux temps d'activités périscolaires pour la prochaine rentrée des classes 2016/2017.

Pour cela, il faut vous rendre à la rubrique "VIE SCOLAIRE", sous rubrique "l'école" puis cliquez sur "Infos scolaires rentrée 2016/2017".

## Surveillance de votre habitation pendant vos vacances

Pendant vos vacances, votre maison peut faire l'objet d'une surveillance régulière par la Police Municipale. Toute personne intéressée par ce service gratuit est invitée à se rendre au poste de la Police Municipale afin de renseigner une fiche ou en mairie.

Ne partez pas en vacances sans le signaler à vos voisins ou vos amis, ils pourront ainsi signaler toute anomalie constatée à la Police Municipale en votre absence et éventuellement prendre certaines mesures en attendant de vous contacter.

## La commune est toujours entretenue, mais différemment.

La réalisation d'un plan de désherbage dans le but d'exclure de l'entretien les produits chimiques néfastes entraîne une gestion différenciée des espaces publics qui se caractérise par les points suivants :

- Les espaces sont classés en fonction de leur destination, de leur fréquentation : zone de prestige, zone de passage, zone de décoration urbaine, zone naturelle
- Le travail d'entretien est programmé spécifiquement pour chaque zone.
- La tonte à hauteur variable est instaurée ; elle favorise en outre le bon développement du gazon, son aspect et sa bonne santé.
- Les espaces dits naturels préservent une végétation spontanée et la biodiversité ; ils sont fauchés une ou deux fois par an.
- La gestion différenciée implique l'évolution visuelle du cadre de vie. Chacun de nous sera amené à faire un effort de réadaptation ; c'est vrai mais les habitants de pays voisins de la France l'ont déjà fait depuis longtemps.

L'herbe ça n'est pas sale !

Lui accorder un peu de place ça n'est pas mauvais.

Le plus important n'est-il pas de préserver l'eau, l'air, notre santé, notre environnement ? C'est ce que nous voulons faire en éradiquant les phytosanitaires.

Mairie de SALEUX  
Place de la République 80480 SALEUX  
Téléphone : 03.22.33.27.27 – Fax : 03.22.33.27. 29

Communauté d'agglomération Amiens Métropole  
Site Internet : [www.saleux.fr](http://www.saleux.fr)  
Email : [mairie@saleux.fr](mailto:mairie@saleux.fr)

Tél. élu de permanence : 06.85.59.99.62  
(uniquement du vendredi (18h00) au lundi (8h00)  
ou chaque jour férié, de la veille (18h00) au lendemain matin (8h00)

Heures d'ouverture de la Mairie : Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 / Jeudi : 10h00 à 18h30 sauf pendant les vacances  
En période de vacances : du lundi au vendredi : 10 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00.

## Rouge écarlate, impossible de ne pas la voir

La boîte à lire installée devant l'espace multi activité, à proximité de la grille de l'ancienne école Jean Catelas, est désormais opérationnelle. Inaugurée le mercredi 15 juin en présence de madame Devèze, Vice-Présidente d'Amiens Métropole chargée de la culture, elle contient de nombreux livres sur ses rayons, livres disponibles pour tous.

Chacun peut quand il en a l'envie, prendre un livre et l'emporter pour le lire. Chacun peut déposer un livre avant d'en choisir un autre. Chacun peut ramener tout simplement le livre qu'il avait pris précédemment. Le principe de cette expérimentation est en effet de prendre et mettre pour que les livres circulent entre le plus grand nombre de personnes, en toute liberté.

Rappelons que seuls des livres peuvent occuper les étagères de la boîte à lire (romans, récits, BD...) Rappelons également que si l'accès reste libre, nous comptons sur le civisme de tous afin de préserver le bon état et l'intégrité de la boîte à lire. **Merci de faire de ce projet une réussite**

## Une nouvelle année de TAP arrive à son terme

Les animateurs et la structure de SAEL, responsables de la mise en œuvre du Temps d'Activités Périscolaires (TAP), ont fait de l'excellent travail. Le Projet Educatif Territorial qui inclut le TAP et veut le mettre en relation avec toutes les composantes de la vie locale nous a amenés à faire appel à des associations ou des particuliers en tant que ressources du territoire. L'intervention de ces bénévoles a permis aux enfants ainsi qu'aux animateurs d'élargir leur connaissance quant aux spécificités nouvelles développées avec talent et bonne humeur ! Merci donc aux associations : ASPIR, la Bonne Entente, Préludetto, ACPG/CATM, le Club d'Haltérophilie de Saleux, l'Union des Randonneurs Picards. Merci à Monsieur Lombard pour l'atelier jardinage ; merci à Monsieur Stéfanski pour l'atelier calligraphie chinoise.

Le Temps d'Activités Périscolaire se révèle, ainsi conçu, une source d'échanges intergénérationnels d'une grande richesse, propre à faire évoluer les comportements, les attitudes, les principes des uns et des autres, ce qui n'est pas le moindre de ses profits. En remerciant une nouvelle fois tous les intervenants bénévoles, nous souhaitons bien sûr les retrouver l'an prochain afin de poursuivre ce projet et nous espérons que d'autres associations ou particuliers, convaincus de l'intérêt d'un tel dispositif, s'ajouteront pour élargir la palette des activités.

Pour tout renseignement concernant le TAP, contacter en mairie : 03 22 33 27 27 - Jean-Paul Champion, adjoint au maire de Saleux.

## **ZOOM** Jardiner naturel

Les limaces sont particulièrement actives quand la température est supérieure à 10° ; quand le temps est humide. Elles détruisent les jeunes plants, dévorent les feuilles, abîment les fruits.

### **Que faire ?**

- 1) préparer des obstacles en encerclant les salades de sciure de bois, de cendre, de marc de café.
- 2) constituer des pièges avec des planches et des tuiles ; chaque jour vous les soulevez et retirez les limaces qui sont dessous. Autre piège : disposer des coupelles remplies d'un mélange d'eau et de bière : les limaces alléchées vont s'y noyer.

**Astuce :** entourer les jeunes plants avec du carton ; les limaces le mangeront car elles en raffolent.

## Accessibilité des Etablissements Recevant du Public (E.R.P.) (Décret n° 2016-578 du 13 mai 2016).

Les établissements recevant du public (ERP) qui ne sont pas en règle en matière d'accessibilité peuvent être sanctionnés. L'opération se déroulera selon un processus en deux temps (avertissement puis mise en demeure) s'échelonnant sur trois mois. A défaut de réponse ou de communication de justificatifs probants, une sanction pécuniaire sera prononcée : 1500€ ou 5000€ selon la taille de l'ERP en cas d'absence de dépôt d'un Ad'Ap (une demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée) ; 1500 € à 2500€ pour l'absence de production des documents de suivi des travaux. Le décret instaure par ailleurs un « constat de carence » à la charge du Préfet, en cas d'absence de tout commencement d'exécution de l'Ad'Ap, en cas de retard important dans les travaux, ou, au terme de la période, si les engagements de l'Ad'Ap n'ont pas été respectés.

## Les élections : le calendrier 2017 est connu.

- a) Le scrutin présidentiel se déroulera les dimanches 23 avril et 7 mai. La fermeture des bureaux de vote ne pourra plus s'effectuer avant 19 heures afin d'éviter toute divulgation d'estimations de résultats.
- b) L'élection des députés se fera les dimanches 11 et 18 juin.

## La fibre optique. Où en sommes-nous ?

Nous, élus saleusiens, sommes régulièrement interrogés par des internautes qui sont dans l'attente d'obtenir un raccordement à la fibre optique. Jusqu'à présent, il nous était difficile de répondre car nous étions également sans information sur l'avancement des travaux.

Il y a quelques jours, pour faire suite à notre demande, nous avons rencontré le directeur Orange des relations avec les collectivités locales pour notre département. C'est ainsi que nous avons appris que le déploiement se poursuivait normalement. A Saleux, 414 raccordements ont déjà été réalisés depuis le début de l'année sur les 1312 qui sont prévus et 610 logements sont raccordables.

Suivant les secteurs, la progression est plus ou moins rapide car parfois des difficultés sont rencontrées dans le domaine du génie civil. Dans le déploiement souterrain, des travaux importants et imprévus sont parfois nécessaires et retardent la progression. Quant au réseau aérien, l'autorisation de certains propriétaires est parfois nécessaires pour la pose de boîtiers mais n'est pas toujours obtenue ou pas facilement.

Il convient également de signaler que pour notre seule commune une cinquantaine de personnes ont refusé le raccordement à la fibre optique et préfèrent continuer avec l'ADSL/VDSL. C'est leur droit mais c'est parfois gênant car certaines installations nécessitent l'accord de tous les habitants susceptibles d'être raccordés à un même boîtier.

Dans un avenir très proche, Orange va contacter tous ses clients qui ne sont pas encore raccordés pour leur proposer la fibre optique.

Nous ferons un nouveau point de situation en septembre et, si nécessaire, nous proposerons au responsable d'Orange de fournir des explications lors d'une réunion publique qui pourrait se tenir dans notre commune. Sur le principe, il est d'accord pour venir répondre aux questions.

### **Mairie de SALEUX**

Place de la République 80480 SALEUX  
Téléphone : 03.22.33.27.27 – Fax : 03.22.33.27.29

Communauté d'agglomération Amiens Métropole

Site Internet : [www.saleux.fr](http://www.saleux.fr)  
Email : [mairie@saleux.fr](mailto:mairie@saleux.fr)

**Tél. élu de permanence : 06.85.59.99.62**

(uniquement du vendredi (18h00) au lundi (8h00)  
ou chaque jour férié, de la veille (18h00) au lendemain matin (8h00)

Heures d'ouverture de la Mairie : Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 / Jeudi : 10h00 à 18h30 sauf pendant les vacances  
En période de vacances : du lundi au vendredi : 10 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00.

## La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Somme nous informe que .....

La CPAM ne pourra pas assurer la permanence située en mairie de SALEUX entre le lundi 4 juillet et le vendredi 2 septembre 2016 inclus.

Les assurés peuvent contacter le 3646 pour toute question relative à leur dossier d'Assurance Maladie.

En outre, son offre de service sur Internet [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr), ainsi que sur Smartphone, permet aux assurés de joindre la CPAM 24 heures / 24 heures, via « mon compte ameli – assuré ».

Adresse où transmettre vos éventuels courriers : **CPAM de la Somme, 8 Place Louis Sellier - 80021 AMIENS CEDEX 1**

## Recensement citoyen

Le recensement citoyen s'effectue pour le service national communément appelé le recensement militaire. Il est obligatoire. L'attestation délivrée est exigée lors des inscriptions aux examens, concours et conduite accompagnée.

### A qui s'adresse le recensement ?

A tous les jeunes français ayant atteint l'âge de 16 ans, les filles comme les garçons.

Pour effectuer son recensement citoyen, s'adresser dans la mairie du lieu de votre domicile, donc à celle de SALEUX au 03.22.33.27.27

### Les documents à fournir :

La carte nationale d'identité, le passeport ou le décret de naturalisation

Le Livret de famille des parents ou à défaut, l'acte de naissance de la personne concernée.

## Rappels relatifs à l'enlèvement des déchets verts.

Une benne est à votre disposition dans la cour des services techniques de la commune pour déposer vos déchets verts. Vous pouvez accéder dans cette cour du lundi au vendredi de 8 heures à 17 heures et le samedi de 9 heures à 17 heures.

Vous pouvez aussi déposer vos déchets verts à la déchetterie de Saint Fuscien 7j / 7j

Les dépôts du parking du stade et de la place des marronniers sont destinés à recevoir les déchets verts des jardiniers qui disposent d'un jardin familial et non pas tous les déchets verts de la commune. Par conséquent, si vous n'avez pas un jardin familial communal, vous n'êtes pas autorisé à déposer vos déchets verts dans ces dépôts. Vous pouvez être verbalisé en vertu d'un arrêté municipal qui a déjà été porté à votre connaissance plusieurs fois (*Arrêté n° 114/2006 du 12 octobre 2006*).

***Ne pas respecter cet arrêté, c'est augmenter la quantité de déchets verts à retirer par les employés communaux, c'est entraîner une dépense supplémentaire importante pour notre commune, c'est utiliser vos impôts inutilement car vous pouvez quand même faire l'effort d'aller jusqu'à la benne.***

Merci de votre compréhension.

## Point sur l'avancement des travaux dans la commune

**Le giratoire** : Quelques petits travaux sont encore à réaliser et notamment la plantation d'arbustes mais pas avant octobre ou novembre. C'est une très belle réalisation d'Amiens Métropole avec une participation financière de la commune (versement d'un fonds de concours de 30%). Un gain considérable dans le domaine de la sécurité routière a été obtenu et le franchissement de ce carrefour se fait convenablement.

**La rue Roger Salengro du giratoire jusqu'au passage à niveau** : Ce chantier a été réalisé par Amiens Métropole et le Conseil Départemental. Il était temps car la route était en très mauvaise état. Quelques petits travaux dans les virages seront réalisés prochainement pour améliorer la sécurité. C'est également une belle réalisation.

**L'aménagement du stade de football** : Les travaux seront totalement achevés pour la fin du mois de juin et si tout va bien notre club de football va débiter sa prochaine saison en septembre. Le terrain a été refait totalement (22 000€) et une nouvelle main courante a été mise en place (37000 €). Le financement de l'ensemble a été pris en charge par Amiens Métropole.

**Les chemins piétonniers au cimetière** : Les travaux sont achevés. Le déplacement est facilité notamment pour les personnes à mobilité réduite.

**Les travaux de voirie dans la commune** : Sont encore en cours mais devraient être achevés pour la mi-juillet au plus tard. Deux parkings ont été réalisés (rue des Sorbiers 6 places dont une pour PMR – rue Lucien Barbier 5 places dont une PMR), celui de la rue Ernest Cauvin a été agrandi et aménagé différemment, un chemin piétonnier permet aux piétons de l'Orée du bois de rejoindre la route de Taisnil en toute sécurité, un trottoir a été fait route de Conty devant l'Ilot de la côte de Vers, l'accès à l'école maternelle et à la cantine scolaire de la maternelle a été amélioré dans le cadre des travaux prévus pour une meilleure accessibilité.

**Travaux divers** : Certains travaux ont été réalisés dans le cadre de la mise aux normes de l'accessibilité pour respecter la planification établie dans le cadre de l'agenda d'accessibilité présenté aux services de l'Etat. Une remise en état des abris des jardins familiaux et une mise en peinture ont été réalisées. La peinture du préau du centre multiactivité Jean Catelas est en cours.

**La cantine scolaire de l'école Joliot Curie et son parking** : Les travaux sont bien avancés comme il est possible de le constater en passant sur la voie publique. Malheureusement 37 journées d'intempéries ont sérieusement perturbé la planification des travaux et il nous faut d'ores et déjà considérer que cette cantine ne sera pas opérationnelle pour la rentrée de septembre. En effet, la finition dans chaque corps de métier nécessitera encore plusieurs journées de travail et il faudra ensuite effectuer des formalités administratives pour obtenir le passage des commissions de sécurité et d'accessibilité, ce qui ne pourra pas se faire avant la mi-septembre dans le meilleur des cas car en août la France vit au ralenti avec les vacances dans les entreprises. L'ouverture de la cantine aura donc lieu très vraisemblablement après les vacances de la Toussaint.

***Comme vous pouvez le constater, ce premier semestre a été très intense avec la réalisation de tous ces travaux. Pourtant, tous les élus sont déçus de ne pas pouvoir permettre à nos écoliers de prendre leurs repas à la cantine scolaire dès la prochaine rentrée scolaire. Il faut dire que les conditions climatiques ont été exécrables et n'ont pas facilité le travail des entreprises.***

## Un nouveau président au Club de l'Avenir « Judo-Jujitsu-Taïso »

Le Club a tenu son assemblée générale le 17 juin 2016. Monsieur Vianney VIMEUX a été élu président de l'association. Nous lui adressons nos plus vives félicitations et nous formulons des vœux pour qu'il réussisse totalement dans cette nouvelle responsabilité.

Monsieur Pascal VANDEZANDE a mis un terme à sa présidence comme il l'avait déjà annoncé l'an passé. Pendant ces 13 années passées à la présidence de l'association, monsieur VANDEZANDE Pascal a effectué un travail énorme avec l'aide de quelques membres dévoués qui l'ont secondé efficacement. **Un grand merci à monsieur VANDEZANDE qui n'a pas toujours eu les meilleures conditions pour exercer sa présidence mais qui a toujours su faire face aux difficultés diverses avec calme et un raisonnement positif.**

## Création d'une entreprise

### Éric Guerbette Assainissement

130 rue Jean Catelas, appartement 6 à 80480 SALEUX

Téléphone : 03.22.09.45.75 – Portable : 06.42.32.98.64

Mail : [ega.contact@orange.fr](mailto:ega.contact@orange.fr) --- Site : [www.egassainissement.fr](http://www.egassainissement.fr)

Débouchage et curage de canalisation. – Détartrage. – Inspection vidéo. – Désinfection. – Vidange toutes fosses.

**Entretien** : bac dégraisseur, poste de relevage, séparateur hydro carbure

**Dégazage de cuve à fioul** : nettoyage, neutralisation, destruction

ooooo0ooooo

## Les festivités du 14 juillet 2016

### Retraite aux flambeaux et feu d'artifice

**Le 13 juillet** à partir de 21 heures 30, il y aura une retraite aux flambeaux qui sera suivie d'un feu d'artifice

#### **Le 14 juillet - le matin -**

- à 10 heures 30, un rassemblement est fixé devant la mairie pour se rendre au monument aux morts. Il sera procédé à un dépôt de gerbes avec la participation de l'Harmonie Municipale de Saleux et l'association ACPG-CATM.
- L'assemblée se rendra ensuite à l'Espace Eugène Viandier où sera servi le pot de l'amitié.

#### **Le 14 juillet - l'après-midi -**

Le **Comité des Fêtes** organise un concours de pétanque, maximum 40 équipes formées. **Ce concours est ouvert en priorité aux habitants de Saleux** (licenciés ou non). **Clôture des inscriptions à 14h00**. Le jet du but interviendra à 14h30. Inscription 5€ par joueur habitant Saleux.

Les participants recevront un lot à l'issue de la compétition et une coupe sera remise aux premiers (équipe, enfants moins de 15 ans, femmes, hommes).

Le président du Comité des Fêtes sera seul juge pour les problèmes rencontrés pendant le concours. Il décidera seul d'annuler le concours avant le jet du but ou pendant la partie si la météo devenait mauvaise. Le remboursement des inscriptions se fera uniquement si le concours est annulé avant le jet du but. Par l'inscription au concours, le joueur accepte les conditions ci-dessus et toutes les décisions du président.

A partir de 12h30, une restauration rapide (Frites/Merguez ou Chipos -- Frites -- Pâtisserie) fonctionnera comme les années précédentes, ainsi qu'une buvette.

**Le lieu de ce concours de pétanque vous sera indiqué ultérieurement sur le site internet de la commune [www.saleux.fr](http://www.saleux.fr)**

--- 0 ---

**Le maire, l'ensemble des élus et le personnel communal vous souhaitent de bonnes vacances**

**Imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique - Le 28 juin 2016**